

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 42 (1957)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
 Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
 à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
 Lausanne, mars 1957 — 42^e année — Paraît chaque mois

3

Le crédit de construction

Chaque année, à pareille époque, les administrateurs des Caisses Raiffeisen sont sollicités pour l'octroi de crédits de construction. Nombreuses, en effet, sont les personnes qui éprouvent le désir de réaliser un projet longtemps caressé : avoir son propre chez-soi. Saison propice pour l'étude et la réflexion, l'hiver a permis la mise au point de l'affaire : plan, devis, achat du terrain, contrat d'entreprise, plan de financement, etc. Avec le printemps, on prévoit le début des travaux pour que le nid soit habitable avant le prochain hiver. Il est donc grand temps de surmonter le dernier obstacle : trouver le bailleur de fonds.

Pour ce bailleur de fonds, le crédit de construction est une opération de nature spéciale, très délicate, qui exige de la sagacité, du sens pratique et toute l'expérience nécessaire en la matière. Le banquier doit être à même d'étudier objectivement le plan technique et financier, de rassembler tous les éléments utiles à sa propre orientation, de conseiller et de renseigner le requérant, de poser toutes les conditions de circonstance, d'exercer un contrôle systématique sur l'exploitation du crédit de construction qui exige une technique spéciale. Cette opération sort déjà du cadre des affaires ordinaires des Caisses Raiffeisen.

L'an dernier — voir le *Messenger* N° 2 de février 1956 — nous avons fait paraître une étude complète avec données pratiques et marche à suivre sur l'octroi et l'exploitation du crédit de construction. Ce travail avait fait l'objet d'un tirage à part pour l'édition d'une brochure que le bureau de l'Union tient à la disposition des Caisses affiliées. Nous la recommandons de manière pressante à tous ceux que le problème intéresse, à tous ceux qui sont appelés à délibérer et à prendre des décisions à ce sujet. On ne se lance pas dans une semblable aventure sans s'entourer de toute la prudence et de toute la sécurité possibles.

Nous nous dispensons donc, cette année, de reprendre le problème quant au fond pour nous arrêter plutôt à différents aspects particuliers. D'une part, certaines constatations faites en cours de révision nous prouvent qu'on n'a pas toujours tenu compte d'exigences primordiales ou qu'on n'a pas su poser les conditions pourtant élémentaires mettant à l'abri le banquier averti. D'autre part, certaines clauses du contrat sur lesquelles notre étude avait mis l'accent ont été incomprises ou sciemment battues en brèche et négligées par des responsables sous le prétexte qu'elles sont surannées, tracassières ou inutiles. Voilà les raisons de ce rappel sur une question qui présente une grande complexité. Ces considérations n'auront pas été superflues si elles font éviter les cuisants écueils auxquels certains imprudents se sont heurtés ou les pénibles situations auxquelles d'autres ont dû faire face.

On constate que de nombreux bâtiments édifiés ces dernières années reposent sur des bases financières fragiles ou que des constructions sont disproportionnées aux besoins véritables du propriétaire. Il faut donc procéder à une étude approfondie du plan, du devis, du projet de financement avec justification des moyens financiers propres. L'opération préliminaire, après décision affirmative du Comité de direction, consiste en la constitution du dossier. Aucune avance de fonds ne doit être accordée sur le crédit ouvert avant la constitution formelle et matérielle des actes et garanties en conformité des décisions verbalisées. Promesse, simple confiance ou bonne volonté n'entrent pas en ligne de compte dans une affaire qui présente tant d'aléas.

Une première condition à poser au sollicitateur est la possession d'une proportion raisonnable de fonds propres d'au moins 15 à 20 %. A notre connaissance, des entrepreneurs expérimentés n'entrent même pas en pourparlers s'ils ne constatent pas d'em-

blée la présence d'au moins 35 à 40 % de moyens propres. Et pour un bâtiment avec un certain luxe, on exigera en tout cas au moins la couverture effective de la moitié du devis. Il faut lutter contre la manie de construire. Tout le monde voudrait se faire bâtisseur. La pénurie de logements y pousse en corrélation avec le désir d'avoir son « chez-soi », d'être une bonne fois « à la maison », d'avoir un appartement moderne ... comme les autres, avec installation hygiénique et confort, assurant la santé physique et morale de la famille, procurant la joie de vivre, source de bénédictions pour l'avenir. Mais il faut refouler impitoyablement toute demande de crédit de la part de sollicitateurs sans le sou vaillant. Nous en avons des exemples de cette mégalomanie dangereuse à laquelle il faut couper les ailes. Bien sûr qu'en temps de conjoncture favorable,

PRINTEMPS

*Dans la petite sente
 Les arbres sont en fleur,
 L'aubépine naissante,
 Répand sa bonne odeur.*

*Violette embaumée
 Parfume le jardin,
 Et pâquerette aimée
 Sourit dans le chemin.*

*L'aurore est tout rose ;
 L'oiselet chante au nid
 Et l'insecte se pose
 Sur l'herbe qui fleurit.*

*Près de la source claire
 Qui reflète les cieux,
 L'enfant prend pour sa mère
 Des myosotis bleus.*

M. Grandin.

on pourra payer l'intérêt de la dette et, peut-être, un certain amortissement. Mais si, en temps normal, la charge est déjà lourde, elle deviendra trop lourde à la longue et insupportable en temps de crise économique. Surviennent la maladie ou des surcharges de famille, une diminution de gain, ce sera alors la gêne, puis la misère avec son cortège de malheurs. La situation deviendra pire qu'auparavant, car on a peine à concevoir le retour dans un logement de pauvres gens quand on a goûté à l'appartement tout confort. Et la catastrophe financière amène l'amertume, la rancoeur, la désunion dans la famille, le pire des malheurs. Plus d'un propriétaire dont l'immeuble constitue une charge trop lourde serait reconnaissant s'il avait été à temps rendu attentif aux difficultés.

Si la Caisse Raiffeisen a pour mission d'aider les travailleurs à accéder à la propriété, elle a pour devoir non moins impératif de conseiller, de mettre en garde, de prononcer, s'il le faut, le refus énergique qui s'impose et de n'établir la propriété que sur des bases saines, élément essentiel du bien-être de la famille.

L'apport personnel est le facteur qui permettra d'harmoniser toutes les charges en intérêts et amortissements, frais divers et impôts, aux revenus et possibilités financières des nouveaux propriétaires. D'autre part, l'épargne sagement amassée au cours des ans constitue un certificat de maturité, une forme de la première propriété qui ouvre, à son auteur, les voies d'accès au crédit bien mérité. Pour apprécier cette proportion des moyens propres, il faut tenir compte encore de la situation professionnelle du requérant. Le fonctionnaire, par exemple, peut compter sur un avenir plus stable que l'ouvrier d'usine dont le revenu n'est pas indéfiniment assuré. Les perspectives de chômage ne sont pas les mêmes pour les deux. Une exigence érigée en règle d'or chez le banquier averti veut que le revenu annuel du futur propriétaire dépasse le 1/5 sinon le 1/4 de la charge qui résulte de la construction.

Les fonds propres ayant été dûment justifiés, il y a lieu d'en exiger le dépôt intégral à la Caisse par transfert des fonds disponibles, dépôts d'épargne, etc., sur le compte de construction ouvert ou par dépôt des papiers-valeurs au dossier. On a prétendu que cette exigence était excessive et qu'elle témoignait d'un manque de confiance de mauvais aloi. Rien pourtant de plus naturel que le souci du banquier de s'assurer que les fonds existants ne soient pas détournés de leur but. Le contrôle de l'usage des fonds met le créancier à l'abri de la désagréable surprise qui pourrait survenir si le crédit était épuisé avant la fin de travaux. On connaît l'empressement pour ne pas dire la

manie des entrepreneurs de proposer des améliorations, des adjonctions en cours de travaux, et l'envie non moins brûlante et jamais assez assouvie du futur propriétaire de profiter de toutes les modernisations. « Pendant qu'on y est, profitons encore de faire ceci, d'installer cela », tous imprévus qui augmentent le coût, déséquilibrent le budget et font détourner l'usage des fonds dont le banquier n'a pas le contrôle. Il faut à tout prix empêcher ce surplus de dépenses pour ne pas se trouver à bout du crédit devant un bâtiment non achevé. Dans un cas semblable, le bailleur de fonds se verrait pris dans l'engrenage et obligé d'accorder le complément de crédit nécessaire avec toutes ses conséquences. N'a-t-on pas assisté à la vente forcée d'un bâtiment à peine sous toit à cause du manque de crédit résultant d'un détournement de fonds ?

Pour les mêmes raisons, les prélèvements de fonds ne doivent jamais être effectués par l'accrédité. Il faut veiller en particulier à ce que l'argent soit bien affecté au paiement des factures des fournisseurs, des entrepreneurs et maîtres d'état. Il est alors d'usage d'utiliser des chèques ou bons de paiement signés par l'accrédité, éventuellement visés par l'architecte, et naturellement endossés ou quittancés par les bénéficiaires lors de l'encaissement.

Une surveillance rigoureuse s'impose aussi en raison des privilèges légaux des entrepreneurs et artisans, ces derniers ayant, conformément aux art. 837 ss. du C.C., le droit de faire inscrire une hypothèque légale qui prime les gages immobiliers constitués en faveur de la banque. Le créancier gagiste ne peut porter préjudice aux artisans et entrepreneurs. *La jurisprudence considère que le créancier-gagiste, prêteur à la construction, a l'obligation de veiller à ce que l'argent prêté soit effectivement consacré au paiement des artisans et entrepreneurs* (R. O.

76 II 141 et 80 II 22). Il n'est pas de trop de souligner que c'est le juge lui-même qui lance cette mise en garde. Les précautions prises par le créancier paraissent alors toutes naturelles. Si l'entrepreneur et les maîtres d'état ne sont pas désintéressés du chef de leurs travaux, ils se couvrent par l'inscription d'une hypothèque légale. Si, au contraire, ils sont payés directement par la Caisse, ils sont complètement désintéressés. Toute surprise par inscription d'une hypothèque privilégiée est ainsi écartée, preuve matérielle étant établie que les intéressés sont payés.

La fixation de la limite du premier rang hypothécaire mérite aussi une attention particulière. Elle doit être déterminée dès l'ouverture du crédit, du moins provisoirement, puisqu'il faut décider si un second rang est nécessaire avec garantie complémentaire. Le premier rang doit par conséquent être déterminé en fonction du devis, la seule base financière dont on dispose pour l'instant. Une coutume bancaire saine veut que l'on n'aille guère plus haut que la moitié du devis, peut-être le 55 %, rarement le 60 %, terrain non compris. Si un terrain conséquent s'ajoute à l'immeuble, on en tient naturellement compte pour les deux tiers de sa valeur vénale en premier rang. La cédule hypothécaire établie ordinairement dès le début des travaux étant stipulée sur le seul terrain à bâtir, il convient de la présenter au registre foncier pour sa mise à jour — nouvelle désignation des immeubles — dès le moment où le bâtiment a été cadastré. L'inscription de cette nouvelle taxe, éventuellement de la valeur officielle, doit donner l'occasion d'une nouvelle analyse de la situation par les Conseils de la Caisse pour la fixation définitive du premier rang avec consolidation du crédit de construction en prêt à terme.

(A suivre.)

SITUATION ÉCONOMIQUE ET MARCHÉ DE L'ARGENT

Les résultats totaux chiffrant le développement de notre économie en 1956 étant actuellement connus, il nous est loisible de les commenter pour en faire ressortir une image claire de la situation et des perspectives d'avenir.

On sait que, dans l'année écoulée, la plupart de nos industries ont dû faire face à une forte demande provenant non seulement de l'étranger, mais aussi, dans une mesure croissante, du marché suisse. La construction d'une série d'importants ouvrages hydroélectriques, l'extension et l'amélioration de l'équipement de nombreuses autres entreprises industrielles et l'intense activité du bâtiment ont évidemment donné lieu à

une forte demande de biens d'équipement et de matériaux de construction. D'autre part, la demande d'articles de consommation s'est accrue aussi, ce qui s'explique, en partie du moins, par les revenus plus élevés de certaines couches de la population.

Cette situation économique exceptionnellement favorable reflète bien le développement du commerce extérieur de la Suisse qui se caractérise par de nouveaux records, tant dans les exportations que dans les importations, mais aussi, conséquence inéluctable, par un important déficit de notre balance commerciale. Il semble d'ailleurs que nous soyons jusqu'ici assez bien parvenus à tenir tête à la concurrence étrangère, réus-

site favorisée en une assez large mesure par le fait que, si le coût de la vie s'accroît constamment, il le fait en Suisse — grâce à la vigilance des autorités et des responsables de l'économie — à une cadence moins rapide que dans la plupart des autres pays.

La progression de l'activité de nos industries coïncide tout naturellement avec l'augmentation accélérée de nos exportations. Celles-ci ont passé de 5622 à 6203 millions de francs. Cela représente une augmentation de 581 millions contre 350 millions dans l'année précédente et contre 107 millions en 1954. Cette fois, c'est l'industrie horlogère qui a enregistré la plus forte augmentation, les exportations de montres ayant monté de 1077 à 1234 millions de francs. L'avance y est de 157 millions contre 37 millions en 1955. Pour l'industrie chimique et pharmaceutique ainsi que pour l'industrie des machines, les exportations marquent aussi une progression réjouissante. Dans l'industrie textile, dans celle des chaussures et dans la branche de l'alimentation (chocolats, conserves de lait, farines alimentaires, fromages), on signale également de notables avancées.

En résumé, nous pouvons constater que, non seulement le total de nos exportations s'est accru davantage que dans l'année précédente, mais que cette progression s'est répartie sur un plus grand nombre de branches. Cela donne évidemment à notre prospérité une base plus solide. Quant à la répartition géographique de nos exportations, ce sont de nouveaux celles dans les pays européens, membres de l'Union européenne de paiements surtout (UEP) qui ont augmenté le plus. Parmi les pays extra-européens qui réservent le plus leurs faveurs aux produits suisses, mentionnons les Etats-Unis, la Chine, l'Inde et le territoire britannique de Hongkong.

Mais une vérité première souvent méconnue veut que pour exporter il faille importer suffisamment. Or, l'activité que nous venons de mettre en évidence de nos industries a entraîné une demande accrue de matières de tous genres, d'où forte augmentation de nos importations. Leur total a monté de 6401 à 7597 millions de francs. C'est une augmentation de 1196 millions contre 810 en 1955.

A elle seule, la valeur des matières premières importées a passé de 2216 à 2698 millions. De leur côté, les importations de produits fabriqués ont augmenté davantage encore en passant de 2825 à 3331 millions. Enfin, les entrées de denrées alimentaires et de produits fourragers ont progressé de 1360 à 1568 millions. Nous avons importé notamment davantage de froment, de fruits et de légumes, ce qui est dû partiellement aux mauvaises récoltes en Suisse.

L'augmentation de la valeur des importations ayant été plus forte que celle des exportations, le déficit de notre *balance commerciale* s'est encore accentué. L'excédent d'importations s'est accru de 80 % et s'est établi à 1393 millions de francs (779 millions en 1955). montant qui n'a été surpassé qu'en 1947 et 1948, années caractérisées par une importante reconstitution des stocks. La part en valeur des importations couvertes par les exportations est tombée de 87,8 % en 1955 à 81,7 % en 1956. On peut même prévoir que le solde passif de notre balance commerciale restera considérable aussi longtemps que durera la haute conjoncture. Emprisons-nous cependant de dire que ce solde passif est très vraisemblablement couvert par l'excédent actif des éléments invisibles de notre balance des revenus (tourisme et rendement des valeurs étrangères en particulier).

Les finances de la Confédération ne sauraient se présenter sous un jour moins reluisant. En effet, les *recettes fiscales* sont supérieures au chiffre prévu par le budget. Elles atteignent 2197 millions de francs, alors que le budget, même établi sans tenir compte des réductions décidées par la suite, ne prévoyait que 2095 millions. Elles dépassent naturellement de beaucoup le chiffre de 1955, 1842 millions. En ce qui concerne l'impôt pour la défense nationale, il s'est élevé à 454 millions en 1956, de 15 millions inférieur seulement à celui de 1954 alors que les réductions ont entraîné un déchet de 70 millions. C'est évidemment une conséquence de l'expansion des affaires avec, comme corollaire, l'augmentation des revenus et des fortunes imposables. Malgré une réduction de 10 %, le produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires a monté de 541 millions en 1955 à 550 millions dans l'année écoulée. La forte augmentation de nos importations a fait monter le produit des droits de douane de 645 à 740 millions. On ne possède pas encore de précision sur le chiffre des dépenses de la Confédération. On le saura dans quelques semaines. Il faut bien se mettre à l'idée qu'elles ont aussi augmenté.

Nous avons dit que le coût de la vie enregistre une augmentation inévitable en période de haute conjoncture. Ce phénomène se chiffre par l'évolution de l'*indice des prix à la consommation* qui reproduit le mouvement des prix de détail. Il s'inscrit à 177,4 (août 1939 = 100) à fin décembre 1956, alors qu'il était de 173,6 à pareille époque de 1955. La moyenne annuelle de 1956 s'est établie à 175,2 contre 172,6 en 1955, marquant une progression de 2,6 points ou de 1,5 %. L'*indice des prix de gros* a marqué une plus forte augmentation en passant de 215,5 (août 1939 = 100) à fin 1955 à 225,1 à fin 1956.

La haute conjoncture n'empêche pas les échecs d'entreprises commerciales, industrielles ou artisanales. S'il y a des revers douloureux, ils restent exceptionnels pour ne pas dire accidentels. Il faut plutôt s'en remettre à l'appréciation des chefs éclairés de nos entreprises selon laquelle les *faillites* marquent la sélection toute naturelle des valeurs. En 1956, on a enregistré 627 faillites ouvertes et 151 concordats homologués d'entreprises inscrites au registre du commerce, contre 585, respectivement 163, en 1955.

Pendant l'année 1956, le *marché du travail* a continué à évoluer sous le signe du plein emploi et d'une pénurie de main d'œuvre allant en s'aggravant. L'importance des besoins de main-d'œuvre de notre économie se reflète surtout dans l'évolution du nombre des permis de séjour délivrés à des travailleurs étrangers. Ce nombre s'est de nouveau considérablement accru d'une année à l'autre, passant de 220 867 à 269 357.

* * *

Le raidissement du *marché de l'argent*, que l'on observe depuis quelque temps déjà, est clairement apparu par suite de l'importance particulière des besoins de liquidité de fin d'année. Des disponibilités supplémentaires ont heureusement allégé le marché par la décision prise de concert par les autorités fédérales et la direction de la Banque nationale de libérer provisoirement la moitié des avoirs minima des banques et des compagnies d'assurance qui étaient bloqués chez elle. C'est ainsi 184 millions de francs qui sont rentrés sur le marché, auxquels se sont ajoutés les 300 millions que la Confédération a, dans le même but, remboursés sur ses dettes. Le taux de l'intérêt de l'argent au jour le jour « Call Money » n'en a pas moins passé temporairement de 1 1/2 à 1 3/4 %, comme d'ailleurs aussi le taux hors banque. En revanche, le taux d'escompte officiel a été maintenu à 1 1/2 % comme celui des prêts sur nantissement à 2 1/2 %. Le rendement moyen des obligations suisses n'a pas varié depuis septembre 1956 et se tient à 3,22 %, alors qu'il était de 2,89 % au début de l'année. Celui de l'intérêt des bons de caisse des banques cantonales a passé, en cours d'année, de 2,93 à 3,14 % et le même dans les grandes banques de 2,94 à 3,21 %.

Si le resserrement du marché de l'argent provient surtout du surinvestissement dans le secteur du bâtiment, les émissions d'emprunts publics ont aussi frustré les banques d'une bonne part des disponibilités des particuliers. Les 34 emprunts suisses ont pompé 613 millions d'argent frais du marché. Les 12 emprunts étrangers en ont emporté 285 millions, alors que les émissions d'actions suisses s'en sont réservées 189 millions, soit au total 1087 millions. Après déduction des

99 millions récupérés par remboursement au marché des capitaux, c'est bien un milliard d'argent frais enlevé au marché.

On ne s'étonnera pas dès lors de constater que la chasse aux capitaux se caractérise par une hausse sensible des taux créanciers, spécialement de ceux des dépôts à terme. Le 3 1/4 % appliqué dans la généralité des cas se voit petit à petit dépassé par le 3 1/2 % qu'offrent des banques locales ou régionales en mal de fonds. Si les banques cantonales en restent encore au 3 1/4 %, plusieurs d'entre elles se lancent déjà dans la souscription d'emprunts publics à 3 1/2 %. Nous ne pourrions pas manquer de trouver assez curieux que ces banques aient préféré, à l'émission de bons de caisse à 3 1/2 %, ce mode d'appel d'argent qui, compte tenu des frais supplémentaires de lancement et du cours d'émission, leur revient au moins à 3,60 %, si nous n'apprenions pas qu'elles ont agi ainsi sur directive de la BNS qui veut éviter la hausse des bons de caisse à 3 1/2 %. En ce qui concerne les derniers emprunts publics, le succès n'a été assuré qu'à ceux qui ont été lancés à des conditions améliorées, c'est-à-dire à 3 3/4 %, tel le récent emprunt des Forces motrices de Rhénan.

Les Caisses Raiffeisen ne doivent pas participer à la course aux taux créanciers maxima — n'a-t-on pas lu, dans un journal, et de la part d'une banque locale, une offre de 3 3/4 % pour des bons de caisse à 8 ans de

terme? — ayant la certitude que leurs déposants ne sont pas attirés par les offres alléchantes et exagérées, mais préfèrent les placements exempts de risques qu'ils trouvent chez elles à des conditions favorables. L'octroi du 3 1/4 % (voire exceptionnellement du 3 1/2 % là où les conditions de la concurrence l'y oblige) ne manquera pas de provoquer une charge qui pèsera lourdement sur le résultat du compte d'exploitation, cela d'autant plus que l'on s'efforce de ne pas modifier les taux débiteurs.

Nous sommes d'avis que le taux hypothécaire 1^{er} rang de 3 1/2 % doit être maintenu, du moins pour les anciennes affaires, cela à la condition que le taux de l'épargne reste à 2 1/2 %. Et le maintien de ce 2 1/2 % à l'épargne doit d'autant moins entrer en discussion qu'il reste très sensiblement supérieur à la moyenne suisse de 2,33 % qui n'a pas varié depuis septembre 1955.

Les Caisses Raiffeisen n'ont donc aucune raison de modifier la politique des taux que nous leur avons recommandée dans notre numéro de janvier dernier. On en restera en tout cas au 3 1/4 % pour les obligations. Seules passeront au 3 1/2 % les Caisses qui se verraient frustrées de capitaux attirés par la concurrence. Cette situation transitoire devra être suivie de près de manière qu'elle ne nuise pas à la saine politique de stabilisation poursuivie jusqu'ici en ce qui concerne le taux hypothécaire surtout.

Fx.

Propos du vieux moraliste

LA MORALE DU CONSOMMATEUR

Il ne fait de doute pour personne qu'il y a un devoir social des producteurs, et les consommateurs, généralement, ne se font pas faute de le leur rappeler. Par contre, rares sont ceux qui croient sincèrement qu'il y a également un devoir social des consommateurs, pour la raison bien simple que le consommateur c'est tout le monde, et que personne n'accepte volontiers des restrictions à ses désirs, et même à ses caprices. Et pourtant une obligation générale s'impose à chacun d'entre nous de contribuer pour sa part, et dans la mesure de ses moyens, au maintien des cadres sociaux dans lesquels il doit vivre. Cette obligation, qui est pour le producteur le devoir de produire intelligemment, pour l'intermédiaire celui de vendre honnêtement, devient pour le consommateur le devoir de savoir se restreindre sagement.

C'est dans la personne du consommateur que commence et s'achève, que s'ouvre et se clôt le cycle merveilleux de toute l'activité économique. C'est pour lui, en définitive, que s'effectue ce labeur immense et continu.

Il consomme aujourd'hui ce qu'il a produit hier, afin de pouvoir aujourd'hui produire ce qu'il consommera demain. Ses besoins, réels ou factices, ses exigences, prudentes ou folles, suscitent et stimulent, commandent et déterminent toutes les modalités de production d'un effort qui se renouvelle sans cesse. Le consommateur joue donc un rôle de premier plan dans la vie économique. Rôle trop souvent passif, il est vrai, mais qui devrait être, au contraire, essentiellement actif. Car s'il a des droits qu'il sait fort bien faire respecter, il a aussi des devoirs et des responsabilités qu'il sait rarement comprendre. Ces devoirs, qui sont de toujours, nous les ramènerons à un seul, mais qui est capital : *le devoir d'une intelligente et sage modération.*

Il y a longtemps que la morale chrétienne prêche à tout le monde la modération dans l'usage, et plus encore dans le désir des biens de ce monde, en d'autres termes la modération dans la consommation. On peut même se demander s'il est un point de cette morale qui découle plus immédiatement de

l'enseignement évangélique. Il s'agit, en effet, de prévenir toutes les fautes contre la justice et la charité qu'entraîne l'exclusive et excessive recherche des satisfactions terrestres. Malheureusement, notre monde contemporain n'entend plus guère ce langage. Les prescriptions et restrictions de la morale lui paraissent contre nature. Pour lui la vie se suffit à elle-même. Vivre, c'est-à-dire au fond jouir, tout est là. Mais, d'autre part, jouir c'est consommer. Satisfactions du bien-être, du confort ou du luxe, jouissances du corps ou de l'esprit, cela se traduit au point de vue économique, par de la consommation. Impossible de multiplier ou d'intensifier les premières sans augmenter la seconde.

Et voilà pourquoi la morale du monde aboutit pratiquement à des résultats diamétralement opposés à ceux de la morale chrétienne. Celle-ci pousse à la modération, même au sein de l'abondance. Celle-là pousse à la consommation, même au sein de la disette. Diffusée par la presse et par la littérature, par le théâtre et par le roman, par la conférence et par l'affiche, elle a fini par se substituer à l'ancienne, en bien des âmes chrétiennes. Nul ne s'inquiète plus de savoir s'il est pratiquement possible de satisfaire à tous les besoins. Nul ne cherche à prévoir quelles peuvent être les conséquences d'ordre général de ses exigences particulières. Car les exigences les plus excessives, les plus fantasques, les plus contradictoires se donnent libre carrière. Les gaspillages les plus inutiles, les plus ridicules, les plus ruineux se commettent sans scrupule. Et les plus empressés à jouir ne sont pas ensuite les moins prompts à s'indigner contre les crises économiques, déterminées en grande partie par leurs imprudentes convoitises.

Nos fautes les plus graves, a-t-on pu dire, sont principalement des fautes de pensée et de désir. C'est de là que procèdent en définitive nos actions coupables. Et dans le domaine qui nous occupe, c'est le désordre et l'immodération de nos désirs qui amènent les crises sporadiques de hausse et de baisse, de main-d'œuvre et de chômage qui ruinent et épuisent. C'est donc le consommateur qui, dans la personne de l'industriel ou du commerçant, dans celle de l'agriculteur, de l'employé, du fonctionnaire ou de l'ouvrier, fait trop souvent trébucher la conscience. Par le fait que le consommateur c'est tout le monde, elles retombent sur nous tous qui manquons à notre devoir. C'est par étroitesse de vues, par manque de sens social, au fond et en réalité par manque d'esprit chrétien, que nous péchons. Chacun ne veut voir que lui-même, et cela dans tous les milieux et dans toutes les classes. Chacun veut jouir à la mesure de ses ressources, et faire croître ses ressources à la mesure de ses désirs.

Nous oublions trop que si le christianisme est le meilleur antidote contre le bolchévisme, la force la plus capable de lui faire échec, c'est surtout parce qu'il condamne et combat, non pas seulement dans les masses ouvrières, mais dans le cœur des riches aussi bien que dans celui des pauvres, les passions égoïstes, dont le déchaînement fut à l'origine de tous les bolchévismes qui, dans le cours des siècles, ont ensanglanté l'histoire...

Modération dans l'usage et modération dans le désir, voilà donc le mot d'ordre que donne aujourd'hui le simple bon sens. Et c'est exactement celui qu'a donné inlassablement la morale chrétienne. Encore faut-il, cependant, l'entendre et l'appliquer avec sagesse.

Compliquée en apparence, la psychologie du consommateur est en réalité des plus simples. L'intérêt ou la vanité le guident beaucoup plus que la morale. Il obéit trop souvent à l'une ou à l'autre de ces deux préoccupations, souvent contradictoires, mais également décisives : celle du bon marché ou celle de la mode.

Lorsqu'il se précipite en foule sur le marché devant la moindre menace de hausse, c'est la préoccupation du bon marché qui l'aveugle. Tout le monde veut s'approvisionner en vue de l'avenir. C'est à qui constituera le plus rapidement possible un stock important de denrées ou d'objets, dont il n'a présentement que faire. La demande va croissant, la marchandise diminuant, les prix augmentent, et c'est finalement la gêne et le malaise qui répondent à cette égoïste et étroite préoccupation d'aisance et de bien-être.

Il arrive aussi que les prix devenant trop élevés, vendeurs et marchandises encombrant le marché ; ce sont alors les acheteurs qui s'en tiennent éloignés. Le résultat de cette politique à courte vue c'est que le ralentissement de la demande provoque la diminution de la production. Le jour où, poussé par la nécessité, le consommateur se décide à sortir de sa réserve, devant la soudaine affluence des acheteurs et la petite quantité des produits, la hausse, fatalement, se produit à nouveau...

Les mêmes perturbations résultent des caprices inattendus de la fantaisie ou de la mode. Tel produit était hier en vogue. On ne savait d'ailleurs pas trop pourquoi. Tout le monde en voulait. Impossible de satisfaire aux demandes. Des industries durent se créer de toutes pièces. Ce fut toute une mobilisation de capitaux et d'hommes. Et voilà que, un jour, sur un coup de baguette magique, la vogue tombe. « Cela ne se fait plus », ou « cela ne se porte plus »... Et les humoristes sourient... Mais les moralistes pensent avec tristesse aux crises industrielles, commerciales et même financières, aux crises de chômage, aux souffrances, aux misères de

toutes sortes que va provoquer cette saute d'humeur. Les exemples surabondent des à-coups douloureux que ces aveugles caprices impriment à l'industrie, au commerce, à la vie économique tout entière.

Tout cela en grande partie parce que le

consommateur manque pratiquement de sens chrétien. Tout cela parce qu'il oublie ou néglige de faire passer le christianisme qu'il professe dans le détail journalier de la vie qu'il mène.

A. M.

Le crédit bancaire en Suisse

Les banquiers sont des commerçants tout comme les autres. Les commerçants opèrent sur des marchandises ; les banquiers opèrent sur le capital circulant représenté par des titres de crédit ou du numéraire. Les premiers achètent pour revendre et vivent du bénéfice de ce commerce. Les seconds empruntent pour prêter et trouvent leur bénéfice à emprunter à bon marché pour prêter plus cher. Mais il est facile de comprendre que les banquiers commerçants exercent une fonction économique de la plus haute importance, car nulle marchandise n'est plus nécessaire que l'argent, dans la vie moderne du moins. Ceux qui la détiennent ont le pouvoir, selon qu'ils l'accordent ou la refusent, de dispenser la fortune ou la ruine, ou tout au moins de réduire le commerçant et l'industriel ou le propriétaire foncier et l'artisan à l'impuissance. Dans les affaires, petites ou grandes, la suppression du crédit, c'est la mort.

Le crédit bienfaisant féconde les efforts, fait germer les initiatives heureuses, augmente le rendement, décuple les produits, accroît la prospérité de celui qui sait l'utiliser avec sagesse et prévoyance. Arme à deux tranchants, il est une aide puissante entre les mains de ceux qui s'entendent à l'employer, mais est dangereuse dans la même mesure entre les mains de ceux qui ne savent pas en faire un usage utile.

Le crédit est la bouffée d'air, la vitamine qui donnent l'essor à l'entreprise. Et les besoins de crédit sont toujours plus nombreux et s'accroissent aussi bien dans le monde de l'industrie que du commerce ou de la paysannerie au fur et à mesure de la modernisation de l'économie.

L'importance du développement du crédit dans notre pays nous est illustrée par l'annuaire 1955 de la statistique bancaire suisse auquel nous empruntons les chiffres que nous commentons.

Si, en 1951-53, les banques suisses avaient eu quelque peine à faire valoir les nouveaux capitaux confiés, en 1954 déjà, elles avaient trouvé facilement preneurs et, ce mouvement s'accroissant, en 1955 elles n'ont pas pu satisfaire complètement les fortes demandes de crédits par le seul apport d'argent frais. Les opérations de prêts et crédits ont absorbé plus d'un demi-milliard de plus

qu'elles ont dû trouver en dehors de l'épargne, par des appels au Fonds de compensation de l'AVS et aux centrales des lettres de gage. Voici d'ailleurs le tableau de la structure des actifs de l'ensemble des banques pour 1955 :

	en millions de fr.	en %
Caisse, compte de virements et compte de chèques postaux	1929	5,3
Coupons	38	0,1
Avoirs en banque	2228	6,1
Effets de change	2377	6,5
Reportset avancesà court terme	68	0,2
Comptes courants débiteurs, avances et prêts à terme fixe	9151	24,9
Avances en compte courant et prêts à des corporations de droit public	1146	3,1
Placements hypothécaires	16002	43,6
Titres et participations permanentes	3196	8,7
Autres postes de l'actif	542	1,4
Capital non versé	20	0,1
	36697	100

Frappante est la constatation à faire d'emblée que les deux postes des placements hypothécaires et des débiteurs (comptes courants et prêts à terme fixe) englobent à eux seuls plus des deux tiers du total des actifs des banques. Chacun de ces deux postes marquent une augmentation d'un milliard sur l'année précédente. Si la proportion des prêts hypothécaires reste la même, celle des débiteurs a augmenté de 1,1 % depuis l'année précédente, voire même de 2,6 % au cours des deux dernières années.

Du total des avances aux débiteurs, 1,4 milliard se trouve sans couverture, c'est-à-dire le 15,3 %. Les *Caisse Raiffeisen* n'en possèdent que le 2 %, soit environ 3 millions, alors que, dans les grandes banques, cette proportion va jusqu'à 26,2 %. Elle est de 6,8 % dans les banques cantonales, de 6 à 9 % dans les banques locales et tombe à 2,5 % dans les Caisse d'épargne. Il faut cependant préciser qu'en ce qui concerne les Caisse Raiffeisen, ce 2 % d'avances en blanc comprend des prêts et crédits à des sociétés coopératives inscrites au registre du commerce avec la garantie personnelle et solidaire des membres. Une garantie effective existe donc, cela conformément au

principe statutaire qui veut que les crédits ne soient octroyés uniquement que contre garantie.

Dans le chiffre de 9,1 milliards des débiteurs, les *crédits de construction* figurent par 1,1 milliard de francs pour un total de 11'529 crédits utilisés. D'une part, en deux ans, le nombre des crédits utilisés a augmenté de 2676 unités. D'autre part, le montant moyen d'un crédit de construction a passé de 134 516 francs en 1953 à 148 491 en 1955 (il était de 101 791.— en 1950). Ces deux constatations témoignent du surinvestissement dans le secteur du bâtiment et donnent la claire et simple explication au resserrement prononcé qui s'est produit sur le marché de l'argent.

Alors que les *placements hypothécaires* ont mis 11 ans, de 1932 à 1943, pour passer de 8 à 9 milliards de francs, ils ont augmenté de plus d'un demi-milliard par an depuis 1947. Cette progression a même franchi le cap du milliard, exactement 1,001 milliard, en 1955, portant le volume total des créances hypothécaires à 16 milliards. Les banques cantonales en détiennent la moitié, soit 8,002 milliards ou le 50 %, les banques locales 4,24 milliards ou

le 26,3 %, les caisses d'épargne 1,98 milliard ou le 12,4 %, les *Caisses Raiffeisen* 0,90 milliard ou le 5,6 %. Les grandes banques et les « autres banques » conservent leur cachet de banques commerciales et ne pratiquent que peu le crédit hypothécaire, leurs bilans n'en inscrivant que respectivement 863 et 11 millions ou le 5,4 et le 0,1%. Au cours des quatre dernières années, la proportion des hypothèques dans les *Caisses Raiffeisen* a progressé régulièrement de 1/10 % par an.

La proportion des créances hypothécaires par rapport au chiffre du bilan caractérise bien le genre de banque. Elle est de 72 % chez les caisses d'épargne, de 64,3 % chez les *Caisses Raiffeisen*, de 58,4 % chez les banques cantonales, de 54,8 % chez les banques locales, pour tomber à 8,2 % respectivement à 0,9 % chez les grandes banques et chez les « autres banques ». Il est intéressant de constater que toutes les catégories de banques ont participé dans leur ensemble à l'augmentation des prêts hypothécaires, même le groupe des caisses d'épargne malgré la sortie de la Caisse d'épargne de la République et Canton de Genève qui a rallié le groupe des banques cantonales.

A la suite d'enquêtes effectuées à l'époque, on admettait généralement que la moitié des hypothèques se trouvaient entre les mains des banques. Sur cette base, on peut ainsi évaluer *la dette hypothécaire suisse, à fin 1955, à 32 milliards de francs.*

A cette même époque, les banques suisses avaient octroyé 636 000 prêts hypothécaires, en chiffre rond, dont 36 000 comptes nouvellement ouverts pour 31 000 comptes liquidés. Le montant moyen des avances hypothécaires se situe quelque peu en dessus de 25 000 francs. Cette moyenne se tient à peu de chose près pour les banques cantonales, les banques locales et les caisses d'épargne alors qu'elle est de 50 000 francs auprès des grandes banques et de 12 800 fr. auprès des *Caisses de crédit mutuel*. La proportion, auprès de ces dernières, de moitié plus faible que la moyenne suisse, fait ressortir le caractère de ces institutions rurales de crédit.

Le 92,4 % des créances hypothécaires constituent des titres de *premier rang*, c'est-à-dire des créances dont le montant ne dépasse pas les deux tiers de la valeur vénale du gage immobilier.

Le *taux hypothécaire* accuse une extrême stabilité. Ce taux moyen pour l'ensemble des banques suisses était de 3,55 % en 1947. Il a passé successivement d'année en année par les variations insensibles de 3,58, 3,56, 3,55, 3,54, 3,54, 3,53, 3,53, pour se fixer à 3,52 en 1955. A cette époque, la répartition des prêts hypothécaires selon le taux présentait la configuration suivante :

	en millions de francs	proportion en %
moins de 3 1/2 %	123	0,7
3 1/2	14 832	92,2
3 3/4	735	4,6
plus de 3 3/4	402	2,5
	16 092	100

Le taux moyen des prêts hypothécaires est de 3,51 % auprès des *Caisses Raiffeisen* et auprès des banques cantonales, de 3,52 % auprès des caisses d'épargne, de 3,53 % auprès des banques locales, de 3,56 % auprès des grandes banques, et de 4,23 % auprès des « autres banques ». Comparativement aux différentes régions, ce taux moyen se situe à 3,50 % dans neuf cantons, à 3,51 % dans six cantons, à 3,52 dans trois cantons. Il n'est supérieur à ce chiffre que dans sept autres cantons. La plus forte moyenne de 3,67 % est celle d'Appenzell Rh.-Int. Les cantons romands pratiquent le taux moyen de 3,50 % à Genève et à Neuchâtel, de 3,51 % à Fribourg, de 3,52 en pays de Vaud et de 3,60 en Valais. La différence entre ces moyennes par cantons s'amenuise d'année en année. Elle se portait de 3,49 à 3,71 % en 1953 pour se resserrer entre 3,50 et 3,67 % en

Idées directrices

Communisme et communauté

Malgré l'analogie des termes, communisme et communauté ne se confondent pas. Dans la communauté, les hommes se groupent naturellement, instinctivement, pour atteindre, par le rassemblement de leurs forces et de leurs ressources, un but qu'ils ne pourraient toucher seuls. Cette harmonisation ordonnée des intérêts personnels et des intérêts communs définit la communauté, qui répond à un besoin vital de l'homme. Un élément cimente l'union et la cohésion de l'institution communautaire. Dans la famille, c'est le sang ou l'alliance, dans la profession le métier, dans l'Eglise la foi, dans l'Etat une identité de langue et de culture ou une participation étroite à un patrimoine historique et politique. Il existe ainsi des communautés naturelles, dans lesquelles l'homme s'intègre spontanément et qui, tout en réagissant les unes sur les autres, ne se nuisent pas et se complètent réciproquement. La société humaine la plus parfaite est précisément celle qui assure le libre jeu de toutes ces communautés, sans permettre à l'une de gêner l'action des autres.

* * *

Le communisme ne crée pas une communauté authentiquement humaine, une institution enracinée dans les couches sociales. Il n'accorde plus aux communautés naturelles l'autonomie requise pour l'accomplissement de leur vie particulière. Il s'arroge le droit de régir complètement l'activité de l'homme qui n'a plus qu'une faculté : se taire et obéir.

La société communiste ne vise plus à un accord des intérêts privés, mais à leur subordination à la fin collective du groupe qui prime la fin personnelle de l'individu. Le communisme entretient ses adeptes dans une illusion. Il leur promet la constitution d'une communauté idéalisée, fondée sur la fraternité des hommes, où il n'y aura plus ni riches, ni pauvres, mais des travailleurs égaux dans l'exercice de leurs droits et dans la répartition des avantages sociaux. En fait, il institue un Etat-Moloch qui malaxe sans pitié la matière humaine pour la satisfaction de ses appétits. L'Etat communiste n'est qu'une fausse communauté, déviée de son but, antinaturelle et anti-humaine, qui paie en sang et en larmes les promesses de ses prophètes.

Ferdinand Brunisholz.

1955. Cette constatation est heureuse en ce sens qu'on peut dire que les propriétaires fonciers jouissent de conditions de prêts favorables et sensiblement identiques dans tous les cantons.

Le développement considérable des opérations de crédit en Suisse tel que le fait ressortir cette étude, est en rapport avec la conjoncture économique favorable marquée par le plein emploi et les records sans cesse battus de notre commerce extérieur. A ce point de vue, la statistique présentée par la Banque nationale suisse donne une impression lumineuse de la situation économique du pays.

Ex.



Activité de fondation

L'an dernier, la Suisse romande avait semblé se reposer sur ses lauriers en ne se réservant qu'une seule fondation, celle de la Caisse d'Epalinges (Vaud), sur les 17 annoncées. Ce repos n'était qu'apparent puisque l'année 1957 annonce une floraison plus abondante, plusieurs initiatives pointant à l'horizon. La Caisse Raiffeisen de Crémines dans le Jura a l'honneur de marquer le pas et nous nous faisons un plaisir de présenter cette sœur cadette à la grande famille Raiffeisen qui l'accueille avec toute l'affection et la bienveillance protectrice qui entourent un nouveau-né.

Crémines (Jura)

La commune jurassienne qui vient de se doter d'une Caisse Raiffeisen se situe dans le Grand-Val s'ouvrant à l'ouest sur le centre industriel de Moutier. Le vallonn se trouve encaissé entre deux montagnes qui le dominent de quelque 400 mètres. Ces montagnes aux croupes arrondies bornent aussi son horizon au sud et au nord tandis que l'extrémité orientale est barrée par un ressaut de terrain qui forme son fond avec la cluse de Saint-Joseph ouvrant une porte sur la Suisse alémanique par la vallée de la Dünneren en terre soleuroise. On se trouve bien dans la configuration propre au Jura plissé: au sud, le Graiteray avec ses combes humides et ses marécages à flanc de coteau, au nord, le Raimeux, dont les donjons rocheux émergent des forêts. Longé par le chemin de fer Soleure-Moutier qui l'aborde après avoir franchi le tunnel du Weissenstein, le val se trouve en bordure de la grande artère internationale Paris-Porrentruy-Moutier-Simplon-Milan.

Cet idyllique village se cache dans les vergers qu'arrosent la Rauss, venant de la faille de Saint-Joseph et grossie de la Gabiate qui traverse Corcelles, la petite commune sise en amont et qui va unir sa desti-

née à celle de Crémines en constituant ensemble la circonscription coopérative de la nouvelle Caisse de crédit mutuel. Crémines est la localité la plus importante du Grand-Val qu'on appelle aussi le Cornet. Elle compte quelque six cents habitants vivant d'agriculture et d'industrie et comptant bon nombre d'artisans. On y trouve une trentaine de fermes pour la plupart larges et cossues. Ces gros bâtiments typiquement jurassiens, au large toit à deux pans présentent des murs épais (souvent un mètre) bâtis à chaux et à sable.

Le développement industriel est très actif au village où l'on compte quatre ateliers de mécanique, un d'horlogerie, deux de décolletage, deux forges, une scierie, une petite imprimerie spécialisée dans le cartonnage, une biscuiterie et trois ateliers de menuiserie. A l'exception de quelques ouvriers du village qui s'en vont chaque matin au travail vers le centre industriel tout voisin de Moutier, on peut dire que cette population active et entreprenante a trouvé occupation sur place, partagée qu'elle est entre le travail des champs et celui de l'atelier. Crémines peut s'enorgueillir d'avoir résolu, par ses propres moyens, le fameux problème du plein emploi de ses travailleurs. Exemple frappant d'une commune rurale qui ne connaît pas l'exode de ses jeunes forces.

Les besoins de la populations en alimentation sont satisfaits par une boulangerie, une coopérative de consommation, deux magasins, une laiterie avec magasin de vente. En plus de la société de laiterie, les agriculteurs ont constitué un syndicat d'élevage bovin et une société d'assurance du bétail. Le ravitaillement du secteur agricole en produits et marchandises pour la ferme est assuré par le syndicat agricole du chef-lieu. Les sociétés culturelles et artistiques déploient une activité bienfaisante, entre autres la fanfare, le chœur mixte, le club des jodleurs et celui de hockey sur glace. A la société de tir militaire s'est adjointe une

société de tir au pistolet.

Tout récemment s'est constitué, dans la commune, un syndicat d'améliorations foncières qui va procéder au remaniement parcellaires en même temps qu'à quelques drainages. Voilà qui va amener de l'eau au moulin de la Caisse de crédit mutuel car les propriétaires intéressés ont été les fervents adeptes de l'initiative Raiffeisen et comptent résoudre le problème financier avec la coopération de la commune. Ce sera la plus belle démonstration de l'autonomie financière communale sur le plan de l'épargne et du crédit.

Ces faits mettent en évidence l'esprit fécond de solidarité qui a contribué à la fondation de la nouvelle coopérative. Cet esprit d'entraide ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui. Preuve en est ce détail caractéristique que nous relevons d'une chronique du Grand-Val qu'a publiée l'ADIJ dans sa revue « Les intérêts du Jura » de décembre 1951, sous la signature de P. Borel. Nous y lisons qu'autrefois le sens de la coopération communautaire était si vivace et si efficace que la plupart des trente maisons de paysans datant des XVIII^e et XIX^e siècles ont été construites par l'apport des forces et des moyens communs, c'est-à-dire que la commune fournissait gratuitement le bois et les pierres nécessaires, que les agriculteurs se chargeaient bénévolement des charrois et que, de concert, on se mettait tous à élever le bâtiment. Ainsi, lorsqu'un jeune agriculteur voulait monter sa nouvelle exploitation pour voler de ses propres ailes, il trouvait autour de lui tout le concours utile à la réalisation de son projet, s'évitant surtout de débiter en ployant sous le poids des dettes.

Cet idéal communautaire a trouvé une occasion de plus de se concrétiser lorsque, le 17 janvier, après avoir entendu une conférence d'orientation donnée par le délégué de l'Union, M. G. Froidevaux, une trentaine de citoyens bien résolus décidaient de

mettre sur pied un institut local d'épargne et de crédit mutuel. Se retrouvant en assemblée constitutive le 1^{er} février, ces trente participants signèrent la déclaration d'adhésion, adoptèrent les statuts-types des Caisses Raiffeisen suisses présentés par le même représentant de la Centrale et constituèrent les organes de la nouvelle coopérative. L'équipe des dirigeants aura à sa tête le dynamique jeune industriel, M. Siefried Roos, comme président du Comité de direction, et l'habile boursier communal, M. Paul Gosin, comme président du Conseil de surveillance. M. Arthur Klötzli, chef de station, le méritant initiateur du mouvement, s'est vu témoigner une belle marque de confiance en recevant le délicat mandat de caissier.

Une étape nouvelle s'ouvre pour ce paisible vallon qui fait valoir les forces latentes de sa population pour conserver son propre cachet et qui, par là, pourra continuer à chanter avec le poète J.-F. Geissbühler :

Mon vallon s'ouvre comme un nid
Devant le ciel de mon pays,
Les maisons blanches du village
Semblent rire dans le feuillage.
Ecoute, écoute, l'âme du pays,
Elle est là ! elle est là ! L'âme de mon pays.

Fx.

COMMUNICATIONS

Fédération vaudoise

Le Comité de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen invite les Caisses fédérées à lui annoncer les membres de leurs organes dirigeants (comités et caissiers) qui, depuis la dernière assemblée des délégués, ont accompli 25 ans de fonction. Ces communications doivent être faites pour le 28 mars au plus tard, à M. Ph. Viallon, secrétaire de la Fédération, à Ballens.

Fédération jurassienne

Réuni en séance le 21 février, le Comité de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen a fixé l'assemblée générale ordinaire des délégués au samedi 27 avril 1957, à 9 h. 45, à Montsevelier.

Il prie les Caisses fédérées d'annoncer les membres de leurs organes dirigeants (comités et caissiers) qui ont accompli, à ce jour, 25 ans d'activité. Ces communications doivent être faites pour le 17 avril au plus tard au président de la Fédération, M. Sylvain Michel, à Courtedoux.

NOUVELLES DES CAISSES AFFILIÉES

Comme on éprouve de la joie à recevoir des nouvelles de tous les membres de sa famille, on aime à en prendre des institutions sœurs qui œuvrent au même idéal, dans les mêmes conditions, et qui sont groupées dans une même organisation centrale ou nationale. Les succès des uns constituent un stimulant pour les autres. Une expérience vécue doit profiter à tous.

Une telle liaison permanente ne peut s'assurer que par notre revue mensuelle. Cette rubrique est réservée à cet effet à nos correspondants locaux attirés ou occasionnels, à charge de traduire la vie des Caisses, d'illustrer leur activité. Un compte rendu de l'assemblée générale de la Caisse y trouve sa place bien marquée. Pour chacun, il y a toujours des lecteurs qui y portent un intérêt spécial.

Cependant, cette rubrique n'est pas seulement ouverte à cette époque de l'année; elle doit rester la tribune libre des Caisses affiliées qui profiteront de toutes occasions pour signaler un événement particulier, une expérience digne d'intéresser les lecteurs. Nous invitons les dirigeants de chaque Caisse à désigner officiellement leur correspondant parmi les membres habiles à manier la plume. Que ceux qui se sentent quelques aptitudes personnelles n'hésitent pas aussi à nous

confier leurs impressions. De cette manière, nous comptons pouvoir animer ces pages tout au long de l'année. Amis lecteurs, cette place vous appartient. Profitez-en ! Par avance, nous vous en remercions vivement.

(La Rédaction.)

Assemblées générales ordinaires

Montagny (Fribourg)

Les membres de la Caisse Raiffeisen de Montagny étaient convoqués en assemblée annuelle le dimanche 3 février 1957, dans la salle du Café de la Gare, à Cousset, pour l'approbation des comptes 1956.

M. Marcel Rossier, président, ouvre la séance en exprimant aux membres présents les souhaits traditionnels de bienvenue. Il donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal détaillé où M. Léon Dougoud faisait revivre les débats de la dernière assemblée. Ce protocole est approuvé par l'assemblée qui remercie le secrétaire de son bon travail.

Le président présente ensuite son rapport annuel d'où nous extrayons les principaux éléments. « Notre assemblée générale a précisément pour but de donner aux sociétaires et déposants l'occasion de prendre connaissance des résultats enregistrés. Notre Caisse solidement assise et bien garantie continue sa marche ascendante et progressive. La somme du

bilan autrement dit le volume des fonds confiés a dépassé le million de plus de 61 500 francs. Cela témoigne bien d'une situation économique satisfaisante et les possibilités de gain ont permis à bon nombre d'épargnants d'opérer des dépôts. Tous les organes de notre Caisse s'entendent d'une façon exemplaire et lui donnent une activité et un esprit qui lui assurent un plein succès. Ma gratitude va aux nombreux déposants ainsi qu'aux débiteurs pour l'accomplissement ponctuel de leur engagement. Avec des forces renouvelées, nous nous efforcerons, en cette nouvelle année, de sauvegarder toujours mieux les intérêts de notre œuvre commune. Les acclamations de l'assemblée saluent le rapport du dévoué président, qui s'acquitte au mieux de sa tâche.

Sur ce, le caissier, M. Oscar Joye, syndic à Montagny-la-Ville, donne lecture des comptes. En résumé, le bilan se chiffre au montant de un million 61 502 francs. Tous les postes principaux sont en augmentation. Le bénéfice net de 1956 est de 4041 francs, montant intégralement mis à la réserve qui atteint le chiffre de 62 667 francs. Le roulement de la Caisse porte sur un montant de 805 763 fr. 71 et 876 opérations.

L'excellente tenue de la Caisse et son progrès constant sont dus pour une bonne part au dynamisme du dévoué caissier qui reçut, en l'occurrence, une approbation unanime de l'assemblée avec des remerciements pour le travail accompli durant l'année écoulée.

M. Charles Genilloud, président du Comité de surveillance, exprime sa confiance aux organes de la Caisse. Il s'associe aux remarques élogieuses du Comité central de Saint-Gall et propose à l'assemblée d'approuver lesdits comptes et d'en donner décharge à l'administration pour sa gestion.

M. A. Stern, syndic à Montagny-les-Monts, met le point final en termes bien sentis. Il souligne combien notre institution mérite la confiance puisque nombreux sont les épargnants du dehors qui y font des dépôts. Dans les nominations statutaires, pas d'importants changements, si ce n'est que M. le curé Hauser est réélu par acclamations pour une période de 4 ans. M. le Curé remercie l'assemblée pour son témoignage de confiance et exprime les meilleurs vœux pour la prospérité de toutes les familles de la paroisse en corrélation avec celle de la Caisse.

M. H. Gilland, au nom de l'assemblée, remercie le président pour son activité et son dévouement.

G. B.

Rougemont (Vaud)

Sous la présidence de M. Arthur Breton, la Caisse d'épargne et de crédit a eu sa 10^e assemblée annuelle le 10 février, à l'Hôtel de Ville, avec comme objet à l'ordre du jour l'approbation des comptes et du bilan de l'exercice 1956. Une centaine de membres étaient présents.

Après l'introduction du président et la présentation de son rapport sur l'activité de la Caisse, M. Aloïs Bertholet, président du Conseil communal et caissier, donne connaissance des comptes qui se résument comme suit :

Roulement	Fr. 4 209 959.38
Bilan	978 948.49
Bénéfice net	4 978.—

M. Charles Yersin, président du Conseil de surveillance, présente un rapport très circonstancié et relève l'excellent travail du caissier qui œuvre d'une magistrale façon pour le développement de cette petite institution bancaire locale ; il fait voter sur les conclusions, c'est-à-dire que l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes tels qu'ils sont présentés.

Des différents rapports exposés à cette assemblée, il est relevé l'heureux essor de la Caisse qui compte, au 31 janvier 1957, 147 membres, l'intérêt soutenu de la grande partie de la population par l'apport de capitaux, et enfin il est rappelé les paroles dites par feu le conseiller fédéral Minger: « A l'époque actuelle, alors que l'égoïsme et le matérialisme submergent l'humanité, les Caisses Raiffeisen surgissent comme des îlots de paix et propagent les rayons bienfaisants du désintéressement, de la solidarité et de l'amour du prochain. »

Aux propositions individuelles, M. le syndic Ami Oesch se fait l'interprète de l'auditoire pour remercier les organes administratifs des succès obtenus et de leur fructueuse activité inspirée par le plus noble idéal, celui de l'amour du prochain.

Enfin, le président informe l'assemblée que M. Rodolphe Rubattel, ancien président de la Confédération, a accepté l'invitation faite par le Comité de direction pour venir donner une conférence à Rougemont, le 24 février, conférence qui sera publique et à laquelle toute la population est cordialement invitée.

A. B.

Alle (Jura)

La Caisse de crédit mutuel a tenu samedi 9 février sa 31^e assemblée générale annuelle. Cette réunion a eu un très beau succès puisque 145 sociétaires y assistaient.

Le président, M. Jos. Riat, a ouvert la séance par les salutations d'usage et présenté le rapport de la société. Il a souligné le développement continu que prend cette institution d'épargne et de crédit, de même que les nouveaux succès enregistrés au cours du dernier exercice. M. Riat termine son rapport en exprimant ses remerciements à tous ceux qui ont apporté leur collaboration à l'œuvre commune.

Puis M. Jos. Hubleur, caissier, a commenté les différents postes du compte 1956. Le bilan, en augmentation de 53 000 francs, s'élève à 2 428 000 francs, dont 1 554 000 francs déposés sur carnets d'épargne (719) et 515 500 francs sur obligations. Le 31^e exercice a été réjouissant et le roulement se chiffre à 2 494 000 francs en 2038 opérations. Le bénéfice réalisé de 6 201 fr. 37 a été versé entièrement aux réserves qui atteignent 105 630 francs.

Ensuite, M. Adolphe Burgerey, président du Conseil de surveillance, a rappelé que les contrôles de caisse, l'octroi des prêts et l'examen du rapport de révision de l'Union de Saint-Gall permettent de porter un jugement très favorable sur la situation financière et la gestion de la Caisse.

En acceptant les comptes annuels à l'unanimité, les sociétaires émettent un vote enthousiaste pour remercier les membres de deux Comités et le caissier pour leur travail consciencieux. Avec la confiance et l'appui de toute la population, la Caisse de crédit mutuel continuera sa marche prospère et ascendante.

J. H.

Les Genevez (Jura)

L'assemblée générale annuelle de notre Caisse s'est tenue le dimanche 10 février. Une cinquantaine de sociétaires y participaient, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils portent aux affaires de l'institution. Une ambiance toute amicale et de confiance envers les dirigeants ne cessa de régner tout au long des débats.

Dans un excellent rapport, M. le président Rebezz rappela tout d'abord les faits saillants survenus durant 1956. Il souligna les événements graves et tragiques qui se sont déroulés dans le monde depuis

septembre, événements qui ont jeté le trouble et l'inquiétude dans tous les cœurs. Heureusement, notre pays a échappé, mais en partie seulement, aux conséquences néfastes qui auraient pu découler d'une politique insensée de certains pays. Passant à la situation économique actuelle, il releva la haute conjoncture industrielle dont nous bénéficions, mais qui a son contre-coup dans une agriculture amoindrie par une désertion toujours accrue des campagnes.

Revenant ensuite à notre Caisse, il constate avec plaisir son développement et sa progression, ainsi que la place toujours plus grande qu'elle prend dans le domaine économique de la communauté villageoise.

Puis, c'est au tour du caissier d'analyser brièvement les fluctuations survenues dans les divers secteurs de notre activité et qui peuvent se résumer ainsi: augmentation des adhérents, de l'épargne, des comptes débiteurs et du bilan. Un beau bénéfice de 4130 francs permet une dotation appréciable des réserves.

Il appartenait à M. le curé Froidevaux, président du Conseil de surveillance, de relever la bonne gestion des affaires et de faire approuver les comptes, ce qui intervint par un vote unanime de l'assemblée.

Aux élections statutaires, tous les membres en réélection furent confirmés dans leur fonction pour une nouvelle période.

Dans les divers, une discussion nourrie s'engagea sur le marché actuel de l'argent. Tour à tour, MM. les présidents et le caissier donnent les renseignements voulus. Les craintes que peut susciter l'application de la nouvelle loi bernoise sur la Caisse hypothécaire ne doivent pas être exagérées. A ce sujet, il est émis le vœu que la Fédération jurassienne et l'Union envisagent de donner prochainement les directives qui s'imposent en l'occurrence.

Pour terminer, les sociétaires sont informés de l'existence de la Coopérative de cautionnement et de la possibilité d'utiliser ses services.

Belle et fructueuse séance qui, sans aucun doute, aura largement contribué à raffermir, s'il en était besoin, la confiance et l'attachement de tous.

Un participant.

La gloire est plus facile à acquérir que la vertu: on peut arriver à la première en combattant ses semblables. On n'atteint la seconde qu'en se combattant soi-même.

P.-J. Stahl.

*

Rien n'est si laid qu'un riche avare si ce n'est un pauvre envieux.

Abel Bonnard.

mastic
PLASTIQUE

mastic
BARTSCHI

60 ans de succès

En tablettes de 500 gr. • En vente partout

A. JÄGGI, RECHERSWIL (Sol.)

Pépinières forestières



membre de la Caisse
Raiffeisen, Rechterswil

offre des **plants forestiers**

de bonnes provenances et de premières qualités. Visitez mes cultures ou demandez prix-courant.

Téléphone (065) 46425

Pas d'importation

Tous les plants proviennent de mes propres cultures.



Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle de fer

FRITZ BÜGLI
LANGENTHAL 31

Passez votre commande à présent pour les

plants forestiers

Je livre des plants sains, bien venus, de bonne provenance, aux conditions avantageuses. ● Veuillez demander mon offre.

Fritz Stämpfli, Pépinières-forestières

SCHÜPFEN Tél. (031) 67 81 39



L'aliment vitaminé le plus concentré pour veaux et porcelets

Lactina

Echantillon gratuit et documentation sur demande
LACTINA SUISSE PANCHAUD S.A. • VEVEY

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Annonces

Suisse S.A.

se chargera de

votre publicité

dans le

Messenger

Raiffeisen

Il credito nella cassa rurale

Le funzioni dei Comitati nell'esame e nell'accettazione o nel rigetto di una domanda di prestito sono molto importanti e delicate. Per questo occorre che i membri della direzione e del Consiglio di sorveglianza siano scelti con cura. Sarà opportuno chiamare a queste cariche cittadini muniti di lunga esperienza, di provata saggezza ed in grado di conoscere la situazione morale del richiedente, situazione che rappresenterà la principale garanzia per un fedele rimborso delle somme prestate.

Nessun prestito può essere effettuato dal cassiere prima che il Comitato competente l'abbia approvato all'unanimità. Se anche uno solo dei membri presenti alla riunione vi si oppone il prestito deve essere tenuto in sospenso sino a quando il membro dissidente abbia ottenuto tutte quelle informazioni che gli permettano di condividere l'opinione dei suoi colleghi. Mai una Cassa rurale deve prestare per una spesa improduttiva, cioè per un capriccio, uno scopo frivolo od un lusso, come per esempio l'acquisto di una vettura (che non sia indispensabile per ragioni di lavoro), di oggetti o macchine superflui, per un viaggio di piacere, ecc. Tutto questo non causa alcun beneficio al debitore, al contrario lo impoverisce e gli causa delle preoccupazioni finanziarie. La Cassa non è stata fondata per nuocere ai suoi soci ma per aiutarli, per aumentare la loro prosperità. Ecco per quale motivo il richiedente deve indicare lo scopo al quale il prestito è destinato. Se poi per ottenere ugualmente il prestito dovesse fornire indicazioni false, sarà escluso immediatamente dalla Cassa, in quanto chi mente non è persona onesta, ed una Cassa rurale è in primo luogo un'associazione di gente onesta.

I Comitati sorvegliano attentamente il pagamento degli interessi e degli ammortamenti. Mai dovranno permettere ad un debitore di dar prova di negligenza, e di essere in ritardo anche di pochi giorni senza che sia giustificato il motivo di tale ritardo. È questo un punto molto importante, in quanto permettendo a simili cattive abitudini di prendere piede sarebbe commettere un grave errore e mettere in pericolo gli interessi medesimi della Cassa, senza contare che ciò nuocerebbe pure al debitore. Infatti sarebbe come invitarlo al lasciar andare, ciò che è sempre deplorabile, ed anche ad usare il danaro, che avrebbe dovuto versare per far fronte ai suoi impegni, per altri scopi, per spese magari inutili, potendo egli contare sul fatto che la Cassa si mostra in-

dulgente e non richiede quanto le è dovuto.

Bisogna ad ogni costo evitare il crearsi di simile impressione, dannosa sia al debitore sia alla Cassa, in quanto in ambedue i casi non mancherà di creare fastidi e nuocere al buon andamento degli affari. Fastidi per il debitore, in quanto le spese che avrà fatto non gli permetteranno più di disporre della somma sufficiente per pagare quanto dovuto alla Cassa. Inoltre la scadenza in tal guisa prorogata potrebbe capitare in un momento reso più difficile da circostanze impreviste (malattie, spese straordinarie, ecc.). È la saggezza medesima che consiglia di non rinviare a domani quanto si potrebbe fare oggi, non sapendo mai ciò che l'avvenire ci riserva.

Fastidi per la Cassa, in quanto i fondi a disposizione in generale non sono molto abbondanti e le domande di prestito invece si accumulano. Si deve quindi poter contare sull'entrata regolare degli ammortamenti e degli interessi per avere i necessari capitali da reimpiegare. Bisogna cercare di aiutare il più gran numero possibile di soci, è uno degli scopi della Cassa, e questo può essere conseguito soltanto con la puntualità, basata su un sistema di scadenze ben regolato, in quanto piccoli rimborsi effettuati di sovente sono più redditizi sia per il debitore sia per la Cassa. Non bisogna lasciare i soci agire a loro guisa, in quanto ciò come già detto nuocerebbe ai soci stessi ed alla Cassa. Tuttavia un debitore potrà sempre contare sulla comprensione della Cassa se avrà valide ragioni da fornire per giustificare il suo ritardo o la sua incapacità di pagare. La Cassa non tratterà nessuno con rudezza o severità esagerata se vi sono dei buoni motivi da far valere, in quanto vi sono circostanze in seguito alle quali al debitore è materialmente impossibile far fronte ai suoi impegni malgrado la maggiore buona volontà.

Per evitare il succedersi di simili difficoltà si devono nella misura del possibile frazionare gli ammortamenti in tanti piccoli versamenti anche mensili. Questo sistema rende più facile al debitore il pagamento e fornisce un afflusso costante di fondi alla Cassa.

Meglio prevenire che guarire

Questo consiglio, usato di solito in ordine medico, può essere benissimo usato anche in ordine economico. Chi limita le proprie spese adattandole alle proprie entrate è per-

sona saggia. E saggi sono coloro che si sforzano di effettuare risparmi ed accumulare riserve. Altrettanto non si può dire per coloro che non credono più alla necessità del risparmio nella nostra epoca, e che fanno acquisti a credito od a rate in modo sconsiderato e senza troppo preoccuparsi di ciò che potrà capitare nel domani: arrischiano di pagar cara la loro imprevidenza.

Le spese son aumentate in tal modo che il capitale, frutto del risparmio, non si sviluppa più al ritmo necessario per rispondere in futuro alla produzione economica che aumenta a ritmo incessante. Le associazioni nazionali ed internazionali degli istituti di risparmio e di credito popolare hanno recentemente dato l'allarme: l'insufficienza del risparmio potrebbe rappresentare un serio ostacolo al progresso economico del mondo se i popoli più ricchi continuano a spendere come hanno fatto in questi ultimi anni.

Nei paesi occidentali si tengono da parecchi mesi conferenze il cui scopo tende a creare misure efficaci atte ad impedire all'inflazione di produrre dei torbidi economici gravi od addirittura fatali per la prosperità. È anzi divenuto uno dei più grossi problemi mondiali. I delegati di sessanta nazioni del mondo libero l'hanno detto e ripetuto su di un tono che non manca di preoccupare, in occasione della recente conferenza annuale della Banca mondiale e del fondo monetario internazionale.

Una delle peggiori conseguenze dell'inflazione è la rovina della moneta. Il deprezzamento del potere di acquisto del denaro in seguito al rialzo indovuto dei prezzi può distruggere la fiducia in una moneta determinata. Ora, questa fiducia è assolutamente necessaria alla prosperità economica perché è necessaria al risparmio, fonte di capitali, fattori necessari alla produzione: la gente non risparmia più quando teme l'annientamento dei propri risparmi, frutto del proprio lavoro.

Misure economiche vengono prese miranti a contenere od a controllare l'inflazione: rialzo dei tassi bancari di sconto, controllo dei prestiti, regolarizzazione degli investimenti, ecc. Tutte queste misure serviranno ad evitare l'inflazione? È da temere che, benché necessarie, esse si rivelino insufficienti. Il credito al consumo deve essere sottoposto ad un certo qual controllo se vogliamo che tutte le misure sin qui intraprese per combattere l'inflazione possano avere piena efficacia. Troppa gente abusa attualmente del credito al consumo. In un numero sempre maggiore di cittadini la ragione cede davanti ai desideri sollecitati da una pubblicità chiassosa. Essi ritengono di poter

tutto acquistare con le facilitazioni di pagamento che vengono offerte, e credono fermamente di non poter essere felici senza soddisfare a tutti i loro desideri di comodità e di divertimento.

Ci si prospetta un bel futuro! Sarà proprio come ce lo immaginiamo? Quante delusioni l'imprevidenza di troppi nostri compatrioti potrà causarci, dato che stiamo annientando il nostro potere d'acquisto per i prossimi anni?

Queste spese esagerate si spiegano con una mancanza di previdenza e di senso della misura o di moderazione nel tenore di vita. Se ciascuno di noi limitasse i suoi acquisti alle sue entrate attuali, il problema dell'inflazione perderebbe velocemente ogni interesse.

La grande deficienza che sta all'origine delle cause dell'inflazione sembra essere unicamente la mancanza di misura e di mode-

razione di un poco tutto il mondo: moderazione nelle domande di aumenti salariali, moderazione nei profitti. Salari più elevati e profitti più forti si traducono nella nostra economia capitalista in prezzi più elevati per i consumatori. Questi ultimi pagano in definitiva gli aumenti di salario come pure il rialzo dei prezzi che segue a corta distanza l'aumento salariale.

La moderazione del produttore e del salariato da una parte e del consumatore dall'altra si rivela necessaria per scongiurare l'inflazione. Tutte le misure anti-inflazionistiche potrebbero rivelarsi inefficaci senza la moderazione e la temperanza che ognuno dovrebbe mettere alla base del proprio tenore di vita e delle proprie esigenze.

L'economia è basata su dati umani. La ragione, il buon senso, la misura hanno una parte preponderante nella salute economica di una nazione.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Intendo costruire una piccola casa di abitazione composta di quattro locali. Il mio terreno confina con la strada cantonale. Chiedo a quanti metri di distanza dalla strada posso costruire.

R. — Il caso da Lei citato chiama in applicazione la legge edilizia cantonale. L'art. 9 di detta legge prescrive che le nuove costruzioni non potranno sorgere che ad una distanza di m. 4 dalle strade cantonali. Tale distanza è misurata dal limite dei corpi sporgenti, escluse le gronde ed i balconi.

*

D. — Possiedo una casa di abitazione gravata da un diritto di usufrutto, legalmente e regolarmente iscritto a Registro fondiario, a favore di mia madre. Ho chiesto alla Cassa del mio villaggio un prestito ipotecario di 10 000 franchi onde poter riattare parzialmente l'edificio. Il mutuo mi è stato concesso. Mi si dice però nella lettera di concessione che all'atto deve intervenire anche mia madre ed essere consenziente a che venga accesa l'ipoteca. Le chiedo se sono obbligato a che mia madre firmi l'atto notarile.

R. — Siccome l'ipoteca, penso, dovrà essere di primo rango e siccome l'usufrutto di sua madre risulta iscritto a Registro fon-

diario, è assolutamente necessario che la beneficiaria dell'usufrutto abbia ad intervenire all'atto. Essa deve acconsentire alla accensione dell'ipoteca nella sua qualità di usufruttuaria con la conseguenza che l'ipoteca stessa sarà anche a lei opponibile ed avrà la precedenza sui suoi diritti di godimento.

*

D. — Sono usciti in questi giorni i moduli di imposta. Anch'io debbo fare il mio dovere di contribuente e « confessarmi » al fisco col riempire una infinità di questionari. Ho sentito dire da più parti che solo le ipoteche verso la Banca dello Stato godono del beneficio di poter essere dedotte dalla sostanza e dal reddito della sostanza. È vero questo? In tal caso sarei di molto danneggiato, in quanto la mia sostanza è gravata da un'ipoteca alquanto forte verso la Cassa rurale del mio Comune di domicilio.

R. — Non vorrei che simili fandonie avessero a farsi strada. Gli Istituti di credito godono tutti dello stesso beneficio e quindi si metta il cuore in pace che la Sua ipoteca verrà dedotta dalla sostanza e l'interesse che Lei deve pagare sarà pure dedotto dal reddito lordo della sostanza medesima. *Avv. Emilio Induni.*

Attività dell'Unione nel 1956

In queste brevi note non vogliamo parlare né dell'attività della Cassa centrale, né dell'Ufficio di revisione e neppure dei risultati dell'insieme delle Casse nello scorso

anno. Vogliamo soltanto curiosare in quei diversi reparti secondari, ma pur tanto importanti, della Centrale di San Gallo, e vedere quale sia l'attività da essi svolta nel 1956. Abbiamo racimolato alcune cifre, che non mancheranno di interessare.

Segretariato: ha diramato 50 circolari destinate a tutte le Casse, oppure solo a singole regioni, oppure alla stampa; ha provveduto alla distribuzione dei modelli di rapporto per cassieri e presidenti di tutte le Casse; ha preparato il materiale per 150 assemblee di orientamento, di fondazione, giubilari, ecc.; ha fornito migliaia di informazioni ed istruzioni richieste dalle Casse.

Economato: ha stabilito 8349 fatture per forniture di materiale per un totale di 174 700 franchi; ha fornito circolari di propaganda a 36 Casse; ha fornito 21 casseforti nuove; ha stampato i conti annuali e le convocazioni per l'assemblea generale per 549 Casse; ha fornito alle Casse circa 5000 salvadanai.

Ufficio contenzioso ed incasso: è intervenuto in 73 casi di esecuzione, risolvendoli con successo, per circa 900 000 franchi; ha provveduto alle formalità di rimborso dell'imposta preventiva di 455 Casse, per un totale di 554 000 franchi, inoltrando a Berna le domande relative.

Cooperativa di fidejussione: ha ricevuto 568 domande di fidejussione per 4 300 000 franchi, cioè 700 000 franchi più dell'anno precedente. A fine 1956 i suoi impegni ammontavano a circa 11 milioni di franchi.

Cassa di compensazione per assegni familiari (per i cassieri): ha distribuito a 467 cassieri (con 1303 figli) allocazioni per 58 000 franchi, incassando premi ed interessi per circa 54 000 franchi.

Fondo di garanzia di buona gestione per i cassieri: ha superato nel 1956 i 100 000 franchi e per la prima volta dalla sua costituzione ha dovuto intervenire in due casi.

Organo ufficiale: la tiratura del *Raiffeisenbote* è salita a 24 200 esemplari, e per il *Messenger Raiffeisen* a 8 800 esemplari.

E questi non sono che i reparti di minore importanza della Centrale di San Gallo. Le 70 persone che vi sono impiegate hanno avuto il loro tempo senz'altro ben impiegato!

Situazione economica

(da « *Economia ticinese* »)

L'economia svizzera è stata contrassegnata nel 1956 da un'ulteriore ascesa congiunturale. Questa evoluzione trovò la sintesi in un nuovo incremento del grado di occupazione nell'industria e nell'arte edilizia, nonché in una più grave penuria di mano d'opera. L'intenso fabbisogno di lavoratori poté essere coperto in qualche modo solo ricorrendo maggiormente alla mano d'opera straniera. In confronto all'agosto 1955 il numero totale dei lavoratori stranieri soggetti al controllo è salito di 55 000, ossia del 20 %, e raggiunse, in agosto 1956, la cifra di 326 000.

Il numero annuale dei posti liberi rilevati dagli uffici del lavoro è salito da 5952 nel 1955 a 6190 nel 1956. Nei mesi favoriti dalla bella stagione i posti vacanti erano sensibilmente più numerosi delle persone in cerca di lavoro. Giova però notare a questo riguardo che le occasioni di lavoro rilevate costituiscono solo una parte relativamente esigua della falange di lavoratori chiesti dalla nostra economia nazionale.

L'indice nazionale dei prezzi al consumo, che rispecchia l'evoluzione dei prezzi delle merci di consumo e prestazioni di servizio che sono importanti nell'economia domestica del salariato, si trova, alla fine di dicembre 1956, al livello di 177,4 punti, registrando così un aumento di 0,1 % in confronto al livello del mese precedente che era di 177,2. Questa ascesa è stata determinata dall'ulteriore rialzo dei prezzi dei combustibili, segnatamente dell'olio, mentre nel gruppo degli alimenti i rialzi di prezzo dello zucchero e dell'olio commestibile sono stati compensati da ribassi intervenuti sui prezzi della carne di vitello e delle uova. Tranne quello del vestiario, tutti gli altri indici sono saliti più o meno fortemente, per cui l'indice totale supera del 2,2 % il livello dell'anno scorso alla stessa epoca (173,6).

Per quanto concerne gli appartamenti vuoti il censimento compiuto il 1. dicembre 1956 ha constatato che in tutte le località esaminate l'aliquota di appartamenti vuoti è inferiore all'1 %. Fanno però eccezione le seguenti località: Friburgo, Lugano, Yverdon, Rorschach, Emmen, Frauenfeld, Svitto e Kreuzlingen, dove gli appartamenti vuoti sono una percentuale più alta. Nel 1956 sono stati costruiti, sempre per le medesime località, complessivamente 16 519 nuovi appartamenti.

Le banche e l'equilibrio monetario

(Continuazione)

Tolta in tal modo dal mercato ogni riserva di liquidità, la restrizione creditizia che ne seguì fu molto severa; essa indebolì le forze di resistenza della nazione al sopravvenire della crisi mondiale del 1929. Eventi straordinari questi, perchè ebbero alla radice, come si è visto, un intervento larghissimo degli istituti di emissione ed un abuso del finanziamento a breve termine della tesoreria.

Tuttavia, certo in misura generalmente più modesta, un intervento degli istituti di emissione si verifica anche tutte le volte che l'afflusso di capitali esteri in un paese assume proporzioni anormali, o, per cause ecce-

Comunicato

A partire dal 1. gennaio 1957, il prezzo d'abbonamento del « Raiffeisenbote » e del « Messenger Raiffeisen » è aumentato di Fr. 0,50, causa l'aumento di costo della carta.

Siamo lieti di comunicare che dopo laboriose trattative siamo riusciti ad ottenere che per Ticino e Grigioni italiano il prezzo rimanga invariato.

Quindi mentre per tutto il resto della Svizzera l'abbonamento al « Messenger Raiffeisen » costa ora Fr. 3,50, nella Svizzera italiana l'abbonamento costerà come in precedenza soltanto Fr. 3.— (rispettivamente Fr. 2,50 per gli abbonamenti superanti il minimo obbligatorio).

zionali, si manifesti un boom nelle esportazioni, nei paesi ove il possesso valutario è accentrato negli istituti medesimi o in enti da essi finanziati, come pure una eccessiva liquidità può essere provocata da una rapida ammortizzazione o dal mancato rinnovo di titoli del debito pubblico.

Questa esperienza italiana, che abbiamo sommariamente descritta, prova la scarsa efficacia, in casi consimili, della manovra del saggio dello sconto; essa fa intuire che nei detti casi occorre, come si è detto, agire direttamente sul volume delle disponibilità per prosciugare rapidamente una liquidità eccessiva o attraverso una coraggiosa e imponente politica di mercato aperto o attraverso l'applicazione rigorosa di alte percentuali di riserve bancarie, o meglio forse usando entrambi i sistemi per raggiungere anche le economie aziendali e individuali oltre le economie bancarie.

*

Un'altra esperienza molto significativa vide anch'essa il sistema creditizio al centro di una grossa vicenda, quella che l'economia italiana attraversò a meno di due anni dalla fine della seconda guerra mondiale e la cui risoluzione ha posto le basi della odierna politica monetaria italiana.

Si tratta dell'arresto, attuato nella seconda metà del 1947, del moto inflazionistico aperto che si era sviluppato con grande intensità in Italia a partire da circa un anno.

Nessun dubbio esiste che l'inflazione italiana del 1946-47 fu dovuta allo squilibrio notevole che allora si manifestò tra l'impo-

nente liquidità che il mercato in genere e il sistema creditizio in specie si erano creati durante la guerra e nell'immediato dopoguerra e le scarse risorse produttive disponibili per il processo di ricostruzione del paese. Tale squilibrio risultò aggravato da una annata agricola di penuria, quale fu quella del 1947, da una notevole paralisi del sistema dei trasporti ferroviari e marittimi che era stata una tra le più gravose eredità della guerra e dalla insufficienza delle disponibilità di fonti di energia.

La liquidazione, causata dalla guerra, delle normali giacenze di materie prime e di prodotti finiti presso l'industria, presso il commercio e presso i privati consumatori aveva condotto le banche ad avere un volume di crediti ridotto al 25 % soltanto delle disponibilità in depositi e conti correnti ad esse affluiti; il 75% costituiva invece quella liquidità in parte transitoriamente impiegata in Buoni del Tesoro e altri titoli di Stato e per la maggior parte tenuta in cassa o in disponibilità a vista presso la Banca centrale.

La ricostruzione del paese poteva appoggiarsi dunque, ed effettivamente si appoggiò dal punto di vista finanziario, sulle possibilità di larghi interventi da parte del sistema bancario. Questo, in quei primi anni, venne inoltre incessantemente alimentato da masse imponenti di biglietti di banca che, specie negli ultimi tempi della guerra, i cittadini sfollati dalle loro abituali residenze per sottrarsi alle offese aeree avevano accumulato in famiglia come riserve personali facilmente spostabili dall'uno all'altro luogo e che, tornata la pace, riportavano alle banche.

Peraltro, la volontà di procedere ad una rapida ricostruzione del paese, se trovava larghissimo appoggio finanziario nella grande liquidità del sistema bancario, si scontrava duramente, come ricordato, con la deficienza di materie prime e di prodotti alimentari e con le distruzioni dei mezzi di trasporto che la guerra aveva causato e con le limitazioni esistenti nelle fonti di energia.

Questi squilibri non potevano non tradursi in un rapido accrescimento del livello dei prezzi, ognuno tendendo ad accaparrarsi a qualsiasi condizione gli strumenti di produzione e i beni disponibili.

Un processo di questa natura, se non è alimentato da nuove imponenti iniezioni inflazionistiche da parte della Tesoreria o della Banca centrale è certamente destinato ad esaurirsi per la ricostituzione di un equilibrio fra le disponibilità monetarie e il livello dei prezzi sulla base delle quantità effettive dei beni scambiabili.

(Continua.)